

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de **DURNES** - 25208

Département du **Doubs**
Arrondissement de **Besançon**
Canton d'**Ornans**

N°2017 - 015

Séance du 13 octobre 2017

Nombre de conseillers L'an deux mil dix sept
En exercice : **11** et le 13 octobre
Présents : 9 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de DURNES
Votants : 9 s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation
légale, sous la présidence de Christine GUILLAME, Maire

Vote : 9

voix "pour" : 9

voix "contre": 0

Abstention : 0

Tous les membres en exercice étaient présents, excepté :
CATTET Philippe et MAIRE Aurélien, non excusés

Date de la convocation : Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code
06/10/2017 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire prise dans le Conseil
Date d'affichage : Mme GUILLAME Christine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée
06/10/2017 pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le Maire a déclaré la séance ouverte

Objet de la délibération

Approbation des statuts du SIEHL Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue

Mme le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue approuvés en comité syndical le 11 septembre 2017 à effet au 1^{er} janvier 2018.
Ces statuts modifient entre autres :

- le régime juridique du Syndicat qui devient un Syndicat Mixte
- La représentativité des communes et/ou EPCI au sein du comité syndical.

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix représentées :

- accepte les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue,
- autorise Mme le Maire et M. le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en place de ces derniers à compter du 1^{er} janvier 2018 et à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à DURNES, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christine GUILLAME